



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA VIENNE



Direction Départementale des Territoires de la Vienne
Service de l'Économie Agricole et du Développement Rural
Unité orientations agricoles et développement rural

Affaire suivie par : Maïté PROUILLAC
Mél : maite.prouillac@vienne.gouv.fr
Tél. : 05.49.03.13.72

Objet : avis CDPENAF du 27/02/2018
Projet de PLU de la commune LES ORMES

Madame le Maire
Mairie des Ormes
11 place de la Mairie
86220 LES ORMES

Poitiers, le **09 MARS 2018**

Madame le Maire,

Vous avez saisi la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) concernant l'opération citée en objet.

Votre dossier a été examiné à la séance du **mardi 27 février 2018** présidée par Monsieur Jean-Jacques PAILHAS, Directeur de la Direction Départementale des Territoires, représentant la Préfète de la Vienne. La commission a pu valablement délibérer avec 13 voix délibératives, le quorum étant à 10 voix. À cet effet, je vous prie de trouver ci-après l'avis émis par la commission.

Au titre des articles L.153-16, L.142-5 sur le projet arrêté et la dérogation au principe d'urbanisation limitée :

Avis favorable à l'unanimité.

Au titre de l'article L.151-13 sur la délimitation des STECAL :

Avis favorable à l'unanimité. Sous réserve de réduire l'emprise de la STECAL « Station service ».

Au titre de l'article L. 151-12 sur le règlement des extensions et annexes en zones A et N :

Avis favorable à l'unanimité. Sous réserve de revoir à la baisse l'emprise au sol des annexes.

Pour toute question complémentaire, je vous invite à vous rapprocher du service habitat urbanisme et territoires de la Direction Départementale des Territoires qui suit votre dossier.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le chef du service Économie Agricole et
Développement Rural,

Jean-Pierre PRADEL